Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260624-CM24062026D07-DE

Commune de PLOUVIEN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2026

Nombre de membres	
En exercice	27
Présents	26
Absent	1
Votants	27

Publication : 25 juin 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mercredi 20 juin** à 19 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 juin 2026, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : 26

Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Kristell LAINE, Frédéric BERGOT, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Bastien CORRE, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Virginie FOURNIER, Benoît BOTHOREL, Caroline STAEHLE, Thomas LEQUETTE, Elise FLOCH.

Absent avec procuration : 1

Christophe LAYGUE, qui donne procuration à Valérie GAUTIER**,**

Secrétaire de séance :

Pascale KERDRAON.

Délibération
CM24062026D7

Tarifs Enfance Jeunesse : proposition - 2026 / 2027

Depuis de nombreuses années existe à Plouvien une tarification des services à l'Enfance-Jeunesse différenciée selon les ressources des familles par application d'un quotient familial (QF).
Les modalités d'application en sont les suivantes :

Activités concernées par les tarifs différenciés

- Accueil collectif de mineurs (3 à 11 ans),
- Garderie périscolaire des 2 écoles,
- Passage (10 à 14 ans),
- Restauration dans les 2 écoles.
  - Pas d'application sur les Matins du Sport.

Périodicité d'application de la réduction des tarifs

- Selon calendriers scolaires annuels.

Tarifications modulées

En **2016**, la CAF a demandé à la commune, dans le cadre d'une signature de convention de co-financement, de mettre en place une accessibilité financière améliorée de l'**accueil collectif de mineurs** municipal en faveur des familles au moyen de l'application plus de tarifications modulées en fonction des ressources, sans gratuité possible.
De nouveaux tarifs ont été appliqués au 1er juillet 2017 suite à décision du Conseil.
En **2018**, la CAF a poursuivi sa démarche d'extension de la tarification différenciée en recommandant à la commune de l'appliquer aux activités d'accueil périscolaire, c'est-à-dire la **garderie**.
A cet effet, une grille tarifaire plus favorable a été décidée.
La CAF rappelle que l'accessibilité tarifaire concerne l'ensemble des familles, quelle que soit la commune de résidence. Les conseillers ont validé cette position qui annulait les décisions contraires des années précédentes.

Quotients familiaux : revalorisation annuelle de la grille des quotients familiaux

Une revalorisation annuelle, à compter du 1er juillet de l'année N est appliquée depuis une décision du Conseil Municipal de 2006, en *fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'année civile précédente - France entière - série hors tabac - ensemble des ménages, avec arrondi à l'euro supérieur.*
A noter que cette revalorisation des quotients familiaux n'augmente pas le prix facturé, si celui-ci demeure stable par décision du Conseil Municipal.
Selon l'INSEE, l'inflation 2025 s'est élevée à **0,90** % (1,80 % en 2024):

Quotients familiaux : application pour la période du 7 juillet 2025 au 6 juillet 2026.

Les quotients familiaux augmenteraient donc de 0,90 %, selon la règle de revalorisation annuelle. Voici les QF applicables aux différentes activités :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260624-CM24062026D07-DE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS Garderies péri-scolaires		
Seuils des quotients familiaux - 3 tranches		
QF 2024/2025	755 €	927 €
QF 2025/2026	769 €	944 €
QF 2026/2027	777 €	952 €

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS Accueil de Loisirs sans hébergement Pass'age				
Seuils des quotients familiaux - 5 tranches				
QF 2024/2025	1 409 €	1 174 €	938 €	763 €
QF 2025/2026	1 434 €	1 195 €	955 €	777 €
QF 2026/2027	1 447 €	1 206 €	964 €	784 €

Tarifs 2026 / 2027 : selon proposition de la commission Enfance-Jeunesse du 17 juin 2026.

Pour l'année 2026 / 2027, la proposition de la commission Enfance-Jeunesse du 17 Juin 2026 est une stabilité des tarifs, en dépit des facteurs de hausse suivants :

- Restauration : hausse des prix de 1,40 % du fournisseur de repas Convivio,
- Energie : hausse modérée,
- Personnel : valeur du point d'indice aux agents publics stable, mais salaires en hausse, corrélés à l'augmentation du SMIC,
- Frais généraux : hausse modérée générale sur les achats de fournitures,
- Déficit des services : les services Enfance-Jeunesse seront perpétuellement en déficit structurel. Ces hausses permettent de réduire le recours à la fiscalité, sans défavoriser à outrance les usagers,
- Inflation générale : selon le Gouvernement, l'inflation 2026 varierait entre 2,10 % et 2,20 %.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS Garderies péri-scolaires Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi			
ECOLE DES MOULINS			
Quotients familiaux	**15 mn** 1er et 2ème enfant	**Goûter** 1er et 2ème enfant	**Garderie - Goûter** 3ème enfant
Plus de 952 €	0,78 €	0,68 €	0,00 €
De 777 € à 952 €	0,56 €	0,51 €	0,00 €
Jusqu'à 776 €	0,31 €	0,26 €	0,00 €
Dispositions particulières			
Enfant non présent, mais inscrit			Pénalité automatique de 1 € pour la période
Pas d'inscription écrite préalable			Selon le temps de présence, plus pénalité de ~~1,00~~ €
Absence de pointage par badge			Application de la durée maximale
Réimpression de badge après perte			~~10,00~~ €
ECOLE SAINT-JAOUA			
Application des tarifs différenciés, avec remboursement à l'OGEC Saint-Jaoua des sommes non perçues sur les factures réduites émises, sur présentation en mairie d'états nominatifs.			

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS Accueil de Loisirs sans hébergement - 3 à 11 ans Mercredi / Vacances scolaires				
Quotient familiaux	**Journée**	**½ journée sans repas**	**½ journée avec repas**	**Mini-camp**
Plus de 1 447 €	20,60 €	12,81 €	16,05 €	31,70 €
Fourniture de repas par la famille	*18,96 €*		*14,61 €*	
De 1 196 € à 1 447 €	18,55 €	11,14 €	14,59 €	28,70 €
Fourniture de repas par la famille	*17,05 €*		*13,14 €*	
De 965 € à 1 195 €	16,93 €	10,02 €	13,70 €	24,99 €
Fourniture de repas par la famille	*15,57 €*		*11,99 €*	
De 785 € à 964 €	13,36 €	7,79 €	10,80 €	22,50 €
Fourniture de repas par la famille	*10,96 €*		*9,47 €*	
Jusqu'à 784 €	7,89 €	4,43 €	6,35 €	13,20 €
Fourniture de repas par la famille	*7,25 €*		*5,60 €*	

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260624-CM24062026D07-DE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS **Pass'age : 10 à 14 ans** Vacances scolaires			
Quotient familial	**Activités nautiques**	**Activités prix > 12 €**	**Activités prix < 12€**
Plus de 1 447 €	19,77 €	13,14 €	6,90 €
De 1 196 € à 1 447 €	17,38 €	11,81 €	6,10 €
De 965 € à 1 195 €	15,47 €	10,46 €	5,45 €
De 785 € à 964 €	13,80 €	8,79 €	4,46 €
Jusqu'à 784 €	7,93 €	5,29 €	2,60 €

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	
Matins du sport, hors restauration	
Demi-journée	2,54 €
Autres activités, hors repas	
Activités sur Plouvien	2,54 €
Sorties à la plage	2,54 €
Restauration	
Pique-nique ou repas	4,23 €

*
**

Le Conseil Municipal,
Sur avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse réunie le 17 juin 2026,
Sur proposition de Thierry LAVANANT,
A l'unanimité,
APPROUVE les tarifs Enfance-Jeunesse 2026 / 2027 exposés ci-dessus, pour la période s'étalant du 6 juillet 2026 au 2 juillet 2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 25 juin 2026,
Olivier LE FUR,

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Maire de PLOUVIEN.